



Délibération n°2024-133

Date de la convocation : 13 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Don à l'Association des Maires et Présidents des Communautés des Pyrénées-Atlantiques pour les communes sinistrées de la Vallée d'Aspe

Le mardi 19 novembre 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cagnotte, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Guy BAUBION BROYE, Véronique GOMES, Henri LALANNE

Procurations : Didier MOUSTIE à Christian FORTASSIER, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON,

Secrétaire de séance : Philippe LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Considérant que l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques a lancé un appel aux dons pour les communes sinistrées de la Vallée d'Aspe suite à l'épisode orageux de grande ampleur qui s'est déroulé dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024

Considérant que quatre communes ont été particulièrement touchées : Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos

Considérant les dégâts matériels importants

Considérant que les fonds seront immédiatement reversés aux quatre communes en particulier reconnues en état de catastrophe naturelle pour l'épisode pluvieux et inondations de la nuit du 6 au 7 septembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de faire un don d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées Atlantiques (ADM64) en solidarité suite aux inondations du 6 au 7 septembre 2024
- Précise que ce montant sera immédiatement reversé aux quatre communes les plus sinistrées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la communauté de communes aux chapitre et article correspondant



- Autorise Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation du présent dossier ;
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

